

Session pays : République centrafricaine

Date : 74ème session - 20 janvier 2017

Contexte

Le Comité a noté que l'instabilité politique, la crise sécuritaire, les sérieux problèmes économiques, les affrontements entre groupes armés dans certaines régions ainsi que de larges mouvements de réfugiés et personnes déplacées constituaient de sérieux obstacles à la mise en œuvre de la CDE. Le Comité a aussi noté que « la situation d'instabilité et d'insécurité justifie la nécessité de conserver une présence de maintien de la paix des Nations Unies » dans le pays.

Informations générales

Communiqué de presse HCDH : <http://bit.ly/2IPMktB>

Emission web : <http://bit.ly/2mp9RDc>

Document audio : <http://bit.ly/2kPQLB6>

Rapport

Procédures de préparation des rapports

Procédure normale de préparation des rapports

Procédure simplifiée de préparation des rapports

Observations finales avec mesures urgentes

Rapport d'Etat:

CDE		OPAC		OPSC	
No. du rapport	Deuxième rapport périodique	No. du rapport	Non ratifié	No. du rapport	Rapport initial
Date prévue	23 mai 1999	Date prévue	-	Date prévue	24 octobre 2014
Soumission	13 décembre 2011	Soumission	-	Soumission	Non soumis

[Réponses écrites à la liste des points](#)

Date prévue	15 octobre 2016
Soumission	6 décembre 2016

La délégation a indiqué pendant le dialogue qu'en raison de la crise 2012-2016, la situation des enfants s'était détériorée en comparaison avec ce que l'Etat a rapporté en 2011.

Rapports publics des défenseurs des droits des enfants :

Rapports alternatifs	
ONG	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Child Soldiers International ▪ Global Initiative against Corporal Punishment

Délégation d'Etat

Une délégation nombreuse, multisectorielle et de haut-niveau était menée par Mme Virginie Mbaïkoua, la Ministre des Affaires Sociales et de la Réconciliation Nationale. Elle était accompagnée par une délégation composée du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme et de représentants et d'experts sur les questions de Justice, Droits de l'Homme, Education et Protection de la Famille.

Liste des représentants de la délégation d'Etat sur le [site de l'HCDH](#).

Membres du groupe de travail du Comité

Prénom et Nom de famille	Pays
Bernard GASTAUD	Monaco
Kirsten SANDBERG	Norvège
Suzanne AHO ASSOUMA	Togo
Wanderlino NOGUEIRA NETO	Brésil
José A.R. REYES	Venezuela

Description du dialogue :

i. Caractère du dialogue

Le Comité a trouvé le dialogue constructif et dynamique. La délégation était ouverte à la discussion sur les obstacles politiques et techniques et sur les opportunités de mettre en œuvre la CDE.

ii. Appréciation générale faite par le Comité

Le Comité s'est félicité de l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2016, de la ratification de l'OPSC en 2012, ainsi que de la mise sur pied en 2015 de la Cour Pénale Spéciale pour enquêter et instruire les sérieuses violations des droits de l'homme qui se produisent dans le pays. Toutefois, il y a toujours des questions pressantes à régler avant de pouvoir pleinement mettre en œuvre la CDE.

iii. Principaux enjeux discutés

- **Coordination et allocation de ressources :** Le Comité a souligné le besoin d'opérationnaliser la Commission nationale de suivi des droits de l'enfant (CNSDE), l'institution chargée de mettre en œuvre la CDE et de surveiller son application. Le Comité a aussi fait part de ses inquiétudes au sujet du manque de budget public pour faire respecter et protéger les droits des enfants ainsi que d'une dépendance excessive de l'Etat à l'égard de la coopération internationale. La délégation a laissé entendre que le gouvernement était prêt à allouer des ressources humaines et financières à la Commission nationale de suivi des droits de l'enfant (CNSDE).
- **Pratiques préjudiciables :** Les membres du Comité ont exprimé leurs sérieuses préoccupations au sujet du taux élevé de mariages forcés, mutilation génitale féminine (MGF), et punitions corporelles, en particulier dans les zones rurales. L'absence d'interdiction légale et de programme global de prévention à l'intérieur des communautés était particulièrement regrettable. La délégation a reconnu l'existence de



child rights connect

ces pratiques dans le pays et a répondu que durant 2017 plusieurs campagnes allaient être menées pour promouvoir un changement de mentalité au sein de la population.

- **Enregistrement des naissances** : Les membres du Comité ont fait part de leur préoccupation au sujet du taux extrêmement bas d'enregistrement des naissances, de la disparité entre les zones rurales et urbaines en la matière, et de la sensibilisation insuffisante de la population sur l'importance d'enregistrer les enfants à la naissance. L'Etat va s'employer à s'attaquer à ce problème qui est une priorité gouvernementale inscrite dans le Code Familial.
- **Education** : Le Comité était très préoccupé par les carences (ou défauts) du système éducatif qui empêchent la gratuité et la scolarité obligatoire pour chaque enfant, y compris ceux souffrant de déficiences mentales ou physiques, que ce soit dans les zones rurales ou urbaines. Le chef de la délégation a admis que l'éducation était un secteur fragile et a présenté les programmes et activités qui vont être déployés pour s'attaquer à ce problème, et ceci en coopération avec l'UNICEF et la Banque Mondiale.
- **Enfants dans les conflits armés** : Les membres du Comité ont exprimé leur profonde préoccupation concernant les combats armés en cours et les cas signalés de recrutement d'enfants pendant la dernière flambée de violence armée. La délégation a désigné ceci comme un problème prioritaire depuis la Conférence Nationale de Bangui en 2015 lors de laquelle le gouvernement a signé des accords de paix avec 10 différents groupes armés.
- **Travail des enfants** : Le Comité était préoccupé par la persistance et la prévalence des pires formes de travail des enfants, en particulier dans le secteur minier et agricole, ainsi que par le manque d'harmonisation entre l'âge minimum de travail, arrêté à 14 ans, et l'âge d'école obligatoire à 16 ans. L'Etat a publié une liste officielle des pires formes de travail des enfants qui devrait aider à empêcher l'exploitation.
- **Violence, exploitation et sévices sexuels liés au conflit** : Les Membres du Comité ont fait part de leur sérieuse préoccupation au sujet de la violence sexuelle et des cas d'abus commis contre des enfants par toutes les parties au conflit, y compris les forces de maintien de la paix. Le chef de délégation a souligné ce problème comme hautement prioritaire et a indiqué que la Cour Pénale Spéciale a été mise en place pour poursuivre et faire condamner les personnes responsables de violations des droits de l'homme, y compris les cas de violence sexuelle et d'abus.

Recommandations du Comité

Dans ses [observations finales](#), le Comité regrette l'application limitée de ses recommandations précédentes et suggère que l'Etat porte une attention particulière aux sujets suivants :

- **Politique et coordination** : L'Etat devrait élaborer et mettre en œuvre une politique publique claire de protection des droits de l'enfant et s'assurer que la Commission nationale de suivi des droits de l'enfant (CNSDE) soit dotée de suffisamment de moyens techniques, humains et financiers.
- **Discrimination** : L'Etat devrait éradiquer la discrimination envers les enfants basée sur la religion et le genre, ainsi que contre les enfants Pygmées, les enfants albinos, les enfants Fulani, les enfants souffrant de handicap, les enfants orphelins, les enfants vivant avec le VIH/SIDA et les enfants accusés de sorcellerie. L'Etat devrait mettre en place et mener un programme global de sensibilisation avec les communautés, les leaders religieux et les chefs locaux afin de promouvoir un changement de mentalité de la population.
- **Droit à un nom et à une nationalité** : L'Etat devrait s'assurer que l'enregistrement des naissances soit gratuit et accessible pour que tous les enfants du pays puissent avoir une identité légale, et il devrait conduire des campagnes de sensibilisation avec les parents. La législation nationale ne devrait pas punir les parents qui enregistrent leurs enfants au-delà de la période admise de 1 mois.



child rights connect

- **Santé** : L'Etat devrait s'attaquer au problème du taux élevé de mortalité infantile et maternelle en fournissant un accès aux soins de santé et à la nutrition dans toutes les régions, tout en offrant des formations au personnel médical. Les programmes de santé mentale pour les enfants victimes de conflits armés devrait être favorisés. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la capacité des systèmes de santé.
- **Niveaux de vie** : L'Etat devrait mettre en place des stratégies de réduction de la pauvreté pour faire respecter les droits des enfants, et ceci en coopération avec la Banque Mondiale et l'Union Européenne.
- **Enseignement** : L'Etat devrait améliorer la qualité de l'éducation et des infrastructures scolaires. Il devrait fournir une éducation primaire gratuite pour tous les enfants, augmenter les taux de scolarisation dans l'éducation primaire, et réduire le décrochage scolaire dans le secondaire, surtout pour les filles.
- **Travail des enfants** : L'Etat devrait augmenter l'âge minimum de travail, tout en s'assurant de la mise en œuvre effective des codes de travail, surtout dans les secteurs minier et agricole. La réintégration des anciens enfants travailleurs dans le système scolaire doit être garanti.
- **Enfants touchés par des conflits armés** : L'Etat devrait ratifier l'OPAC, veiller à la mise en œuvre effective des accords de paix et en signer de nouveaux avec les groupes armés restant. Il devrait développer et mettre en œuvre une stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration des enfants, et devrait explicitement criminaliser le recrutement et l'utilisation des enfants dans les hostilités et poursuivre et punir les responsables de ces actes.

Prochain rapport d'Etat

CDE	
No. du rapport	Troisième à septième rapport périodique
Date prévue	23 novembre 2022

Avertissement : Les rapports de Child Rights Connect sont tous rédigés en Anglais. Si le rapport d'Etat et/ou les rapports alternatifs ont été soumis dans une autre langue des Nations-Unies (Espagnol, Français, Arabe, Russe ou Chinois) le rapport sera traduit dans la langue correspondante.